

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation**Rapporteur : Philippe LaurentI. Adaptations liées au changement de strate de la ville (-3/+3)

Le tableau ci-dessous indique les suppressions et créations de postes qu'il est nécessaire de faire en raison du classement de Sceaux en ville de moins de 20 000 habitants qui entraîne la modification du poste de directeur général des services et des postes de directeur général adjoint des services :

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de directeur général des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants</li> <li>- 2 postes de directeur général adjoint des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de directeur général des services des communes de 10 000 à 20 000 habitants</li> <li>- 2 postes de directeur général adjoint des services des communes de 10 000 à 20 000 habitants</li> </ul>

II. Adaptations liées à la réorganisation des services de la ville. (-1/+1)

Dans le cadre de la réorganisation des services de la Ville, il est proposé de supprimer un poste d'attaché territorial correspondant à la mission Affaires générales et de créer un poste d'ingénieur pour le futur directeur du pôle Transitions et développement local :

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'attaché territorial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'ingénieur</li> </ul>

III. Adaptations liées à la réussite aux concours de deux agents (-2/+2)

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'adjoint technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'agent de maîtrise</li> <li>- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>

#### IV. Adaptation du tableau des effectifs liée à des recrutements (-4/+4)

Le tableau ci-dessous indique les suppressions et créations de postes qu'il est nécessaire de faire en raison des procédures de recrutement, qui ont abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent de celui de la personne partie :

<b>Supprimer :</b>	<b>Créer :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</li><li>- 1 poste d'ingénieur</li><li>- 1 postes d'adjoint technique</li><li>- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle</li></ul> Tous ces postes sont à temps complets	<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 poste d'adjoint administratif</li><li>- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe</li><li>- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe</li><li>- 1 poste d'adjoint d'animation.</li></ul> Tous ces postes sont à temps complets

#### V. Adaptation du tableau des effectifs liée à des fins de détachement. (-7)

Suite à la titularisation d'agents, précédemment nommés stagiaires sur un nouveau grade, les postes d'origine peuvent désormais être supprimés :

- 2 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 17 postes et à en créer 10.

Les créations et suppressions suivantes doivent être effectuées au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1er novembre 2020	Au 1er janvier 2021
Ville	437,84 (dont 13 détachés pour stage)	430,84 (dont 6 détachés pour stage)
CCAS	17	17
<b>TOTAL :</b>	<i>454,84</i>	<i>447,84</i>

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adopter le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation.